

# REGLEMENT INTERIEUR

## INTERNAT du Lycée Gabriel Fauré

### 2022-2023

#### 1 Préambule :

L'internat et la résidence « Fauré » ont un fonctionnement identique et des règles communes.

Ils assurent un hébergement et de bonnes conditions de travail aux jeunes qui ne pourraient en bénéficier en raison de l'éloignement de leur domicile et des difficultés de transport.

**Cet hébergement n'est pas un pied-à-terre occasionnel** : il doit correspondre à un réel besoin attesté par la présence du jeune durant toute la semaine.

L'internat et la résidence « Fauré » ne sont pas des lieux privés; les jeunes doivent y avoir une **TENUE CORRECTE**, y compris dans leur chambre. Le port de chaussures dans les parties communes ou de chaussons dans les étages est obligatoire.

L'internat et la résidence « Fauré » sont des espaces **entièrement NON FUMEUR** (cigarettes et cigarettes électroniques).

En cas de problèmes de comportement ou de non-respect des règles de vie à l'internat, les CPE se réservent la possibilité d'effectuer des changements de chambre en cours d'année.

Il est bien évident que les chambres **DOIVENT ETRE RENDUES DANS LE MEME ETAT** qu'au premier jour. Des états des lieux seront effectués chaque matin par l'assistant d'éducation de l'étage.

#### 2 Rythmes :

**17H30 : OUVERTURE DES DORTOIRS**

**18h45 : HEURE MAXIMUM DE RETOUR A L'INTERNAT**

**18H40 - 19H30 : PASSAGE AU SELF OBLIGATOIRE AU REPAS DU SOIR.** Les élèves peuvent passer leur carte de self jusqu'à 19h10 au plus tard. Les dortoirs sont fermés.

**19h45-21h15 : étude surveillée obligatoire pour tous.** Les élèves effectuent l'étude dans leur chambre **porte ouverte**, installés à leur bureau, sans utiliser de téléphone, i-pod, tablettes ou lecteurs mp3. Les ordinateurs portables sont tolérés pendant l'étude pour un travail scolaire uniquement sous réserve de l'accord du surveillant.

Mercredi : 19h45-20h45

**20h**: service de repas différés

**21h15**: appel : tous les élèves doivent être dans leurs chambres et ne sont plus autorisés à quitter leur étage.

**21H15 - 22H00 : Les jeunes sont DANS LEUR CHAMBRE et SE PREPARENT AU COUCHER.** Ils sont tous en tenue de nuit et n'utilisent plus la salle de bain. Ils ne téléphonent plus à partir de 22H00. La petite lumière remplace le plafonnier.

Les volets et rideaux doivent être fermés à la tombée de la nuit.

**22H00 : EXTINCTION DES FEUX.**

**6h50 à 7h20** : service du petit déjeuner

**7h20** : fin du passage au petit déjeuner.

**7h20** : FERMETURE des dortoirs. Les élèves peuvent rester dans le self jusque 7H50.

**8H00** : Début des cours.

**L INTERNAT NE SERA PAS OUVERT EN JOURNEE**

**HORMIS LE MERCREDI de 13h00 à 17H30.**

### 3 Règlementation des entrées, sorties et absences:

#### ENTREES :

- **Dimanche soir :**

**Accueil entre 19H30 et 21H30. Le repas du soir n'est pas assuré.**

**En cas d'absence d'un élève inscrit le dimanche, IL EST IMPERATIF QUE VOUS CONTACTIEZ L'INTERNAT :**

- par mail avant 19h00 : [internat.faure@gmail.com](mailto:internat.faure@gmail.com)

**NB : le dimanche, toute entrée à l'internat est définitive. Aucune sortie ne sera possible pour les élèves, pas même pour aller acheter de quoi dîner. Nous vous remercions donc de prendre vos dispositions.**

- **Lundi matin :**

**L'accès à l'internat est interdit le lundi matin. Seul l'accès à la bagagerie sera possible à partir de 7H30. Après 8h, les internes déposeront leurs valises à la bagagerie de l'externat.**

#### SORTIES :

**Toute sortie devra être demandée au moins 24h00 à l'avance par les responsables légaux par mail. Toutes les demandes seront soumises à l'appréciation des CPE.**

**Sortie pour activités sportives ou culturelles régulières : autorisée jusqu'à 21h15. Les internes peuvent, à cette occasion, bénéficier d'un repas différé à leur retour servi à 20h30. La demande de sortie sera adressée aux CPE en début d'année : un document type vous sera remis et devra être signé par le CRR ou le club sportif et rendu à une CPE.**

**Ce document sera validé conjointement lors d'une réunion en septembre par les CPE et la Direction du CRR.**

***NB : Durant le mois de septembre, les horaires du CRR n'étant pas fixés définitivement, les entrées et sorties de votre enfant ne pourront se faire qu'avec votre accord donné par mail au minimum 24h00 à l'avance.***

***Attention : sans information préalable du CRR, nous serons dans l'obligation de refuser la sortie si la demande est effectuée le jour même, et ce, tout au long de l'année.***

**Sortie exceptionnelle : Exceptionnellement, les jeunes sont autorisés à sortir pour répondre à des obligations particulières (rendez-vous médical, sortie avec les parents, etc.). Pour chaque sortie, la demande sera faite par mail 24H avant la sortie aux CPE, celles-ci se réservant le droit de contrôler la demande auprès des familles. Le retour ne pourra excéder 21h15.**

**Sortie culturelle en groupe accompagnée d'un professeur : Toute sortie devra être au préalable autorisée par la famille et par l'établissement.**

#### ABSENCES :

**Toute absence doit être signalée par mail par les responsables légaux, le téléphone devant rester exceptionnel.**

### 4 Bagagerie :

**OUVERTURE le lundi matin de 7H30 à 8H00. Après 8h, les élèves doivent se rendre à la bagagerie de l'externat. Les sacs pourront être récupérés le même jour à partir de 17H30.**

**Le vendredi matin, les internes doivent descendre leurs affaires à la bagagerie avant 7H30 : salle polyvalente pour les internes de la Résidence Lycéenne et salle des ordinateurs pour les**

internes du bâtiment Fauré. Celles-ci seront ouvertes à chaque heure du vendredi après midi, à partir de 12h.

## **5 Accès aux chambres :**

Une clé individuelle de chambre est distribuée à chaque interne. Elle ne peut être prêtée. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de n'y écrire ni son numéro de chambre, ni son identité.

**En cas de perte, le montant de la clé vous sera facturé d'un montant de 7 euros.**

Il est **OBLIGATOIRE** de fermer la porte à clé dès que le dernier élève quitte la chambre, les affaires de valeur devant être dans les armoires cadenassées. **En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.**

Les élèves ne doivent jamais fermer les portes de l'intérieur.

**LES CHAMBRES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX SEULS ELEVES INTERNES.**

**LES ETAGES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX ELEVES Y RESIDANT. LA MIXITE DANS LES ETAGES N'EST PAS AUTORISEE.**

## **6 Tenue des chambres :**

Le matin, les chambres doivent être laissées dans l'état suivant :

- |   |   |
|---|---|
| *Lit fait   | *Lumières éteintes                            |
| *Armoire fermée avec un cadenas                             | *Affaires personnelles rangées dans l'armoire |
| *Affaires de toilettes rangées sous le lavabo               | *Papiers ramassés                             |
| *Le mobilier non déplacé.<br>intérieurs/extérieurs dégagés. | * Rebords de fenêtres                         |
- \*Valise sur l'armoire dans le bâtiment Fauré et contre le lit debout en résidence lycéenne.
  - \*Les couvertures pliées et rangées.
  - \*Rideaux ouverts et chambre aérée.

Du matériel de nettoyage est laissé à disposition des élèves si nécessaire à chaque étage.

Un affichage est autorisé **SEULEMENT** sur les cadres en liège, sur les armoires et les portes de salle de bain (avec une gomme spéciale).

Les dysfonctionnements et les dégradations constatés doivent être immédiatement signalés au personnel de surveillance. Les jeunes sont responsables financièrement des dégâts occasionnés volontairement.

Un état des lieux d'entrée est rempli le jour de l'installation et rendu à la fin de l'année scolaire où un état des lieux de sortie est effectué. **(pour les apprentis, un état des lieux d'entrée et de sortie hebdomadaire est réalisé).**

Il est déconseillé aux jeunes d'apporter des objets de valeur et des sommes importantes. Toute perte doit être signalée immédiatement. Tout objet trouvé doit être remis aux personnels de surveillance. L'établissement n'est pas assuré contre le vol d'objets personnels.

Les skis et snowboards doivent être stockés au fond de la salle des ordinateurs.

En cas de confiscation d'objets personnels, l'élève devra venir le récupérer en fin de semaine au bureau des CPE.

### Les élèves apprentis :

La présence des apprentis une semaine sur 3 nécessite une organisation spécifique de leur part : en fin de semaine, les chambres doivent être vidées. Les élèves devront obligatoirement apporter un drap housse et une couette pour une question élémentaire d'hygiène. Les élèves pourront stocker leurs affaires en attendant la prochaine session dans la salle de stockage disponible à l'étage.

**Attention :** les élèves n'ayant pas de draps housse ne pourront être hébergés. Les parents seront appelés pour apporter le nécessaire.

### **7 Usage des appareils électriques dans les chambres :**

Les prises électriques dans les chambres sont prévues uniquement pour alimenter les appareils de faible puissance (lampes de chevet, réveils électriques). **Le branchement d'appareils de puissance supérieure est INTERDIT pour raison de sécurité.**

L'utilisation de bouilloires et de guirlandes électriques est strictement **INTERDITE** dans les chambres. Une bouilloire est à disposition auprès du surveillant. Les sècheurs à cheveux et fers à lisser seront utilisés exclusivement dans la salle de bain et débranchés en cas de non utilisation.

### **8 Nourriture :**

Pour des raisons d'hygiène, la consommation et le stockage de denrées alimentaires sont **INTERDITS** dans les chambres. Une salle avec micro-ondes est à disposition des élèves si besoin pour le dimanche.

### **9 Communication :**

#### Visites :

L'accès aux chambres est **STRICTEMENT** limité aux internes et au personnel de surveillance.

#### Internet :

Des ordinateurs sont à disposition des élèves qui peuvent les utiliser en libre service dès l'ouverture de l'internat et uniquement pour un travail scolaire pendant les temps d'étude, suivant la charte informatique du lycée Gabriel Fauré.

### **10 Santé :**

Lorsqu'un interne est malade, en cas de nécessité, il est fait appel au SAMU qui prend les décisions nécessaires pour la suite à donner. L'ensemble des frais est à la charge des familles qui en régleront directement le montant aux prestataires.

Les internes sous traitements médicaux doivent se signaler obligatoirement auprès de l'infirmière du lycée. Un PAI sera mis en place.

**RAPPEL :** Ils ne doivent pas conserver les médicaments sur eux.

**Droque :** La consommation ou la détention de stupéfiants, ainsi que la vente ou la cession sont **INTERDITES**.

**Alcool :** L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées sont **INTERDITES**.

**En cas de problème constaté, la CPE demandera aux familles de venir chercher l'élève.**

### **11 Sécurité :**

Un exercice d'évacuation est organisé une fois par trimestre.

Des consignes d'évacuation sont affichées à chaque étage et dans chaque chambre. Chaque jeune doit en prendre connaissance et doit les appliquer avec rigueur pour sa sécurité et pour celle des autres.

La sécurité des personnes est primordiale à l'internat et tout manquement aux règles de sécurité peut être assimilé à une mise en danger de la vie d'autrui.

**ATTENTION** : il est strictement interdit de s'asseoir sur les rebords de fenêtres et d'y stocker tout objet pour des questions de sécurité.

## **12 Correspondant : Obligatoire**

En cas d'impossibilité d'accueil (problème technique, humain, SANTE ou retour après 21h15), l'élève devra être accueilli par son correspondant.

### **RAPPELS :**

**17h30**: Ouverture des dortoirs

**18H40 - 19H10** : Repas

**19H45 - 21H15** : ETUDE obligatoire.

**Mercredi** : 19h45/20h40.

**21h15** : APPEL dans les chambres

**22H00** : COUCHER : plus de déplacement, plus de douche, plus de téléphone, plus de bruit, extinction des lumières

**6H50 - 7H20** : Petit déjeuner

**7H20** : Fermeture des dortoirs

### **TROUSSEAU**

- Drap housse pour lit de 90, couette et housse de couette
- Oreiller et taie d'oreiller
- Nécessaire de toilettes
- Serviettes de toilettes
- Cadenas pour armoire **OBLIGATOIRE**
- Nom et prénom visible sur chaque bagage **OBLIGATOIRE**.

### **Coordonnées Internat**

**Téléphone** : 04 50 45 98 45

Pour faciliter la communication, nous demandons à chaque élève, ainsi qu'à ses parents, d'enregistrer ce numéro dans leur téléphone.

**Mail** : [internat.faure@gmail.com](mailto:internat.faure@gmail.com)